

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****N°05/2025**

Date convocation	: 02/12/2025
Nombre de conseillers	
En exercice	: 07

Présents	: 05
Votants	: 05

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire, Président.

Présents : Mesdames FONTENEAU Véronique, GAL Françoise, MONNIER Claudette, RIPOLLÈS Mireille.
Messieurs : LARROQUE Marc, président.

Procurations :

Absents : CAFFORT Gérard, DE PASSOS Martinho.

Secrétaire de séance : GAL Françoise

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 18 mars 2025

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du mardi 18 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID :030-213003064-20251209-052025-CCAS-DÉ